

Prolongation de la Durée Initiale de l'Offre du 28 juillet 2011



1. Introduction

Le 7 juin 2011, HarbourVest Acquisition GmbH, Zoug, Suisse, («**HarbourVest Acquisition GmbH**») a publié le prospectus d'offre (le «**Prospectus d'Offre**») concernant l'offre publique d'acquisition (l'«**Offre**») portant sur toutes les actions au porteur en mains du public (les «**Actions**») de Absolute Private Equity SA, Zoug, Suisse («**Absolute**»).

Egalement le 7 juin 2011, la Commission suisse des offres publiques d'acquisition (la «**Commission des OPA**») a publié sa décision du 3 juin 2011 dans laquelle il est constaté que l'Offre est conforme aux dispositions légales en matière d'offres publiques d'acquisition.

Le 14 juillet 2011, HarbourVest Acquisition GmbH a publié la modification de l'Offre (la «**Modification**») concernant l'augmentation du prix offert ainsi que l'augmentation de l'indemnisation partielle des coûts de transaction selon l'accord transactionnel entre HarbourVest Acquisition S.à r.l. (une société dont HarbourVest Acquisition GmbH est une filiale indirecte) et Absolute.

Le 15 juillet 2011, la Commission des OPA a publié sa décision de même date concernant la Modification et confirmant que cette Modification est conforme aux dispositions légales relatives aux offres publiques d'acquisition et donna l'ordre à HarbourVest Acquisition GmbH de prolonger la durée initiale de l'offre de manière à ce que l'Offre demeure ouverte pendant au moins cinq jours de bourse après la publication du complément au rapport du conseil d'administration d'Absolute (le «**Complément**») et de publier le calendrier indicatif modifié.

Le 19 juillet 2011, HarbourVest Acquisition GmbH a publié la prolongation de la durée initiale de l'offre jusqu'au 26 juillet 2011 avec le calendrier indicatif modifié ainsi que le Complément (la «**Prolongation I**»).

Le 20 juillet 2011, ACP Intermediate Acquisition S.à r.l., Luxembourg, a publié l'annonce préalable d'une offre publique partielle portant sur 8'716'521 Actions correspondant à environ 19.32% des actions d'Absolute (l'«**Offre d'ACP**»).

Le 25 juillet 2011 la Commission des OPA a publié sa décision de même date et a donné l'ordre à HarbourVest Acquisition GmbH de prolonger la durée initiale de l'offre jusqu'au 3 août 2011 afin que la Commission des OPA ait le temps d'examiner la légalité de l'Offre d'ACP (la «**Prolongation II**»).

Les notions et les expressions qui sont définies dans le Prospectus d'Offre s'appliquent également à la présente Prolongation II, à moins que ladite Prolongation II ne prévoie une autre définition.

2. Prolongation de la Durée Initiale de l'Offre (page de couverture, chiffre 2.6 du Prospectus d'Offre et chiffre 4 Prolongation I)

La Durée Initiale de l'Offre est prolongée jusqu'au 3 août 2011 à 16h00 HAEC.

3. Adaptation du Calendrier indicatif (chiffre 13 du Prospectus d'Offre, resp. chiffre 6 de la Modification et Chiffre 5 de la Prolongation I)

Le calendrier indicatif selon le chiffre 13 du Prospectus d'Offre, resp. le chiffre 6 de la Modification et le chiffre 5 de la Prolongation I est modifié comme suit:

3 août 2011, 16h00 HAEC	Echéance de la Durée Initiale de l'Offre*
4 août 2011	Publication du Résultat Intermédiaire Préliminaire de l'Offre (dans les médias électroniques)*
9 août 2011	Publication du Résultat Intermédiaire Définitif de l'Offre (dans les médias imprimés)*
10 août 2011	Début du Délai Supplémentaire d'Acceptation*

Offre publique d'acquisition

de

HarbourVest Acquisition GmbH, Zoug, Suisse

portant sur toutes les

actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 10 chacune

en mains du public

de

Absolute Private Equity SA, Zoug, Suisse

23 août 2011, 16h00 HAEC	Echéance du Délai Supplémentaire d'Acceptation*
24 août 2011	Publication du Résultat Final Provisoire (dans les médias électroniques)*
29 août 2011	Publication du Résultat Final Définitif (dans les médias imprimés)*
6 septembre 2011	Dernière date pour le Terme d'Exécution*

* En cas de prolongation de la Durée Initiale de l'Offre, le calendrier indicatif sera adapté en conséquence.

4. Rapport avec et référence au Prospectus d'Offre du 7 juin 2011

La présente Prolongation II forme une partie intégrante du Prospectus d'Offre. Sous réserve des modifications décrites dans la présente Prolongation II, le Prospectus d'Offre, y inclus la Modification et la Prolongation I, demeure inchangé.

5. Publication

La présente Prolongation II est publiée dans la Neue Zürcher Zeitung (en allemand) et dans Le Temps (en français) et a également été remise pour publication, sous forme de communiqué de presse, à au moins deux des principaux médias électroniques diffusant des informations boursières.

La présente Prolongation II peut être obtenue sans frais (en langue française, allemande et anglaise) auprès de Bank Vontobel AG, Corporate Finance, Gotthardstrasse 43, 8022 Zurich, Suisse (Tel. +41 (0)58 283 70 03, Fax +41 (0)58 283 70 75, E-Mail: prospectus@vontobel.ch). La présente Prolongation II ainsi que d'autres informations concernant l'Offre sont aussi disponibles sur www.hvgpe.com/absolutetender.

6. Droit applicable et for

L'Offre, le Prospectus d'Offre, la Modification, la Prolongation I et la présente Prolongation II ainsi que tous les droits et obligations qui en découlent sont soumis au droit suisse. Le for exclusif est le Tribunal de Commerce (Handelsgericht) du canton du Zurich avec droit de recours.

	Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions au porteur de Absolute Private Equity SA	4'292'738	CH0042927381	ABSP

Banque mandatée

